



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **mardi 3 septembre 2024, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Russell Perkins et Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

Le conseiller Marc Bilodeau est absent.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR Le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour du 3 septembre 2024
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 août 2024.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Autorisation de signature – résolution grief no. 2024-04
 - 8.3 Mise à jour – Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
 - 8.4 Utilisation du service – Somum Solutions
 - 8.5 Achat de pince de désincarcération
 - 8.6 Adjudication pour le financement crédit-bail - achat camion 10 roues 2025 neuf, sans benne et avec équipement de déneigement
 - 8.7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et sécurisation
 - 8.8 Mandat pour le chargé de projet – construction du garage municipal

2024-09-157



No de résolution
ou annotation

- 8.9 Soumissions relatives au sel de déglacage pour la saison 2024-2025
- 8.10 Appui à la demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ – Lot 4 773 105
- 8.11 Don à La Place aux Jeunes du Haut-Saint-François
- 9. Législation
- 10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
- 11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 7 octobre 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 août 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 août 2024, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions d'ordre général

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

2024-09-158

2024-09-159



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 117 940.00\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 08-2024 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Russell Perkins déclare un intérêt et se retire.

8.2 Autorisation de signature – résolution grief no. 2024-04

2024-09-160

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature de l'entente de résolution du grief no. 2024-04 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,
la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de l'entente de résolution du grief no. 2024-04 ;

D'autoriser le maire Monsieur Denis Savage et la directrice générale, madame Louise Brière, à signer ledit document.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Russell Perkins reprend son siège.

8.3 Mise à jour – Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

2024-09-161

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une telle politique le 3 juin 2019, résolution numéro 2019-06-81;

ATTENDU QUE les employeurs ont jusqu'au 27 septembre 2024 pour actualiser leur politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique selon les nouvelles mesures obligatoires.

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU que la municipalité abroge la politique antérieure 3 juin 2019, résolution numéro 2019-06-81.

QUE la municipalité adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Utilisation du service – Somum Solutions

2024-09-162

ATTENDU QUE la municipalité utilise un système de communication de masse permettant l'envoi immédiat à la population de toute communication provenant de la municipalité ;

ATTENDU QUE le but premier de ce système de communication de masse est l'envoi d'alerte en cas de sinistre majeur en plus d'avis relatifs aux interventions sur les réseaux municipaux ainsi que des avis d'intérêt public ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal décrète que l'utilisation du système de communication de masse est exclusivement réservée à l'envoi d'alerte en cas de sinistre majeur en plus d'avis relatifs aux interventions sur les réseaux municipaux ainsi que des avis d'intérêt public, provenant de la municipalité. Les publications concernant les événements reliées à la culture, aux loisirs et la vie communautaire seront publiées exclusivement sur Facebook et sur un babillard communautaire, qui sera ajouté au site internet de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Achat de pince de désincarcération

2024-09-163

ATTENDU QUE la municipalité de Bury souhaite procéder à l'achat d'un ensemble de pinces de désincarcération pour le service incendie ;

ATTENDU QUE lors d'intervention en désincarcération, la municipalité pourra bénéficier d'un paiement par la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte de procéder à l'achat de l'ensemble de pinces de désincarcération de la Ville de Cowansville pour un montant de 6 000 \$.

QUE la somme soit répartie comme suit :

- 3 000 \$ provenant de la vente à l'encan 2024
- 2 500 \$ contribution du fonds des pompiers de la municipalité de Bury
- 500 \$ provenant du budget 2024

QUE les paiements provenant de la SAAQ à l'exception du premier 500 \$ qui servira à rembourser le budget municipal soient déposés dans un fonds



No de résolution
ou annotation

réservé destiné à l'achat d'équipement pour le service incendie de la municipalité de Bury.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 4

CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

8.6 Adjudication pour le financement crédit-bail - achat camion 10 roues 2025 neuf, sans benne et avec équipement de déneigement

2024-09-164

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a conclu un appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues 2025 neuf, sans benne et avec équipement de déneigement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a procédé à un appel d'offres sur SEAO, pour le financement sous forme de crédit-bail sur une période de dix (10) ans ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions et la proposition retenue est celle de la compagnie Gesco location Inc société du Groupe financier Rexcap, à un taux variable ou fixe de _____ % pour un montant total de 400 719 \$ plus taxes, valide jusqu'au 3 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE la proposition de Gesco location Inc une société du Groupe financier Rexcap, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement ;

ATTENDU QUE le président et directeur général de Gesco location Inc une société du Groupe financier Rexcap, M. Gaétan Grenier qui agit à titre de courtier/agent de la Banque Royale du Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel aux taux ci-dessus

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR Le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la présente résolution confirme que la directrice générale Mme Louise Brière a tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail de 400 719 \$ plus taxes, prévue avec la Banque Royale du Canada dont copies des documents contractuels seront disponibles lors de la signature de ces documents.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 4

CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

8.7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et sécurisation

2024-09-165

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Louise Brière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Bury autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Louise Brière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Mandat pour le chargé de projet – construction du garage municipal

2024-09-166

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de mandater un chargé de projet pour la construction d'un garage municipal ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services professionnels présentée par Martin Chagnon co-proprétaire de la compagnie GPIC+ – Gestion de projets d'ingénierie et de construction - au coût de 30 000 \$, plus taxes, comme chargé de projet pour la construction d'un garage municipal.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière, à signer l'offre de service.

LE VOTE EST DEMANDÉ
POUR : 4
CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT



No de résolution
ou annotation

2024-09-167

8.9 Soumissions relatives au sel de déglacage pour la saison 2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu trois (3) offres de prix pour l'achat de 200 tonnes métriques de sel de déglacage ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

Mines Seleine	119.34 \$, la tonne métrique
Sel Warwick	106.00 \$, la tonne métrique
Compass Minerals	129,64 \$, la tonne métrique

Livraison comprise, taxes en sus.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 200 tonnes métriques de sel de déglacage auprès de l'entreprise Sel Warwick, au prix de 106,00 \$, la tonne métrique, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Appui à la demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ – Lot 4 773 105

2024-09-168

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) du demandeur, la firme 9382-9513 Québec Inc ayant pour objet d'aliéner une partie du lot 4 773 105, qui se trouve entre le chemin Brookbury et le chemin Wyatt, afin de vendre la partie du chemin Wyatt ;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis que cette autorisation n'aura aucun impact défavorable sur l'agriculture ;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 2 086 999 mètres carrés, alors que la superficie totale de la propriété est de 2 895 530.6 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la superficie à conserver est de 808 531.6 mètres carrés ;

ATTENDU QUE l'usage des lots, à conserver et à vendre, restera le même ;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR Le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner une partie du lot 4 773 105 d'une superficie de 2 086 999 mètres carrés, et de conserver une superficie de 808 531.6 mètres carrés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2024-09-169

8.11 Don à La Place aux Jeunes du Haut-Saint-François

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part de La Place aux Jeunes du Haut-Saint-François, une lettre demandant une contribution financière ;

ATTENDU QUE Place aux jeunes participe au développement de la MRC du Haut-Saint-François et de ses collectivités en offrant un éventail de services afin de soutenir les jeunes qualifiés qui désirent venir y travailler et s'y installer ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU de contribuer à la réalisation des activités de Place aux jeunes Haut-Saint-François en lui accordant un soutien financier de 100.00 \$.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

11. Levée de l'assemblée

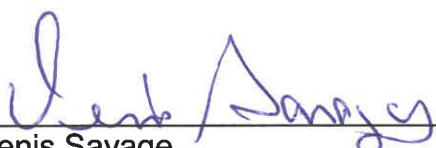
Le conseiller Corey Strapps propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 01.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 octobre 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro 2024-09-159, 2024-09-163, 2024-09-164, 2024-09-166, 2024-09-167, 2024-09-169.

Signé ce 4 septembre 2024.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-09-170